

- 2 Bruxelles  
La Senne et la Directive  
Cadre sur l'Eau
- 3 Bruxelles  
Les eaux usées de 100.000  
habitants de la périphérie  
nord de Bruxelles épurées  
d'ici 2 ans
- 4 Wallonie  
Assainissement en Hainaut  
occidental: bilan de 25 ans  
d'épuration
- 5 France  
Canal Seine-Nord Europe
- 7 France-Wallonie-Flandre  
Quel avenir pour la zone  
des Bas-Prés de Comines?
- 8 France-Wallonie-Flandre  
Agir ensemble pour faire  
des Bas-Prés à Comines  
une zone exemplaire
- 8 Flandre  
Le centre d'accueil de  
l'Ecluse Wintam
- 9 Flandre  
Bienvenue à la S.A. Voies  
Navigables et Canal Maritime
- 10 Pays-Bas  
Le chevalier gambette  
du delta de l'Escaut oriental  
sous la loupe
- 11 Pays-Bas - Flandre  
Quatre nouveaux traités  
sur l'Escaut réglementent  
l'administration et la gestion  
de l'estuaire de l'Escaut
- 12 Activités dans le bassin  
de l'Escaut...

Une édition d'Escaut sans Frontières - Grenzeloze Schelde, une collaboration internationale pour l'amélioration et la restauration de l'écosystème des rivières et canaux du bassin de l'Escaut.



► Les Bas-Prés de Comines, le long de la Lys mitoyenne



**La Senne, petit ruisseau méconnu et impopulaire qui serpente dans le paysage wallon se retrouve soudain, lorsqu'il arrive à Bruxelles, confronté au poids d'une grande ville. À Bruxelles, près de trois-quarts des eaux usées continuent à être rejetées dans la Senne sans traitement, qui entre-temps est devenue une sorte d'égout historique, alors même qu'elle présente un véritable problème pour le district hydrographique de l'Escaut. Les efforts consentis actuellement pour rendre à la Senne son éclat et sa propreté d'antan sont inextricablement liés à la Directive cadre européenne sur l'eau. Les améliorations actuelles en la matière seront-elles toutefois suffisantes pour respecter les normes fixées par la directive?**

Fin 2000, la Directive cadre européenne sur l'eau (DCE) entre en vigueur. Elle vise à prévenir la détérioration de la qualité des eaux souterraines et de surface en Europe par l'atteinte d'un bon état de celles-ci. Tant la qualité physico-chimique d'un cours d'eau que son état écologique et la vie qui y est associée ou encore l'hydromorphologie de celui-ci jouent un rôle dans la détermination de ce 'bon état'. La réalisation de l'imposante nouvelle station d'épuration de Bruxelles Nord (STEP Nord) permettra enfin d'assainir la totalité des eaux usées à Bruxelles - à quelques quartiers près - avant d'être déversées dans la Senne. L'on s'attend donc à une nette amélioration de la qualité écologique de la Senne dans les années à venir. Respecter les normes fixées par la directive n'en sera pas moins difficile - voire impossible. C'est ce que le professeur Willy Bauwens du département Hydrologie et d'Ingénierie hydraulique de la VUB a exposé lors de la conférence-débat organisée le 29 novembre dernier par Inter-Environnement Bruxelles et la Coordination Senne à l'occasion du 4<sup>e</sup> Mardi de la Senne. Des arguments scientifiques viennent étayer son constat.

### Méthode européenne

En matière de directives liées à la qualité de l'eau, deux approches différentes existent, a expliqué le professeur Bauwens. D'une part l'approche classique qui se base exclusivement sur la technologie et fixe des limites pour l'émission des substances polluantes à l'aide des meilleures techniques disponibles. La Directive européenne relative aux eaux urbaines résiduaires fait ainsi appel à cette méthode. Les limites ainsi posées semblent toutefois réellement insuffisantes pour atteindre ne fût-ce que les objectifs de qualité définis par le passé (qualité de base, qualité de la population piscicole). Les inconvénients de cette méthode apparaissent notamment en cas de conditions météorologiques particulières ou de déversements via des égouts dans une rivière. L'approche qualitative s'intéresse quant à elle aux normes de qualité devant être respectées par rapport à un état de référence. Cette approche implique toutefois une méthode de travail inverse dans laquelle d'éventuelles interactions entre les produits déversés et le système écologique - un domaine où nos connaissances sont encore insuffisantes - viennent compliquer les calculs. La méthode européenne concilie les deux approches susvisées. Dans un premier temps, chaque bassin se voit attribué des objectifs de qualité. Une évaluation de l'impact de l'épuration réalisée à l'aide des meilleures techniques disponibles vient ensuite contrôler si ces objectifs ont été atteints. Si les résultats de l'évaluation répondent aux exigences des normes, aucun problème ne se pose. Si par contre les



► Les quatre intervenants au 4<sup>e</sup> Mardi de la Senne (dgäd): Willy Bauwens, Ghislain Debongnie, Jean-Pol Rosière et Eric Lacasse

objectifs fixés ne sont pas atteints, un contrôle plus strict des émissions s'impose et des mesures supplémentaires doivent être prises pour limiter le rejet de polluants. La DCE définit par ailleurs le bon état d'un bassin par le faible écart entre l'état actuel du bassin par rapport à son état initial (et ce, tant sur le plan physico-chimique que écologique et hydromorphologique).

### Implications pour la Senne

Selon le professeur Bauwens, le problème lié à la DCE lorsqu'elle s'applique à la Senne est avant tout qu'il s'agit d'une directive écologique fixant des normes de qualité très strictes où l'écart entre l'état naturel du cours d'eau tel qu'il se présentait avant même une quelconque influence humaine sur celui-ci et l'état à atteindre est particulièrement faible. La Senne peut être divisée en trois secteurs présentant chacun des problèmes spécifiques. En amont de Bruxelles, à hauteur par exemple de Beersel, la Senne a conservé un tracé méandreux mais présente une eau de mauvaise qualité physico-chimique. Des efforts consentis au niveau des stations d'épuration remédieront toutefois à ce problème. Le deuxième secteur, situé à Bruxelles même, pose quant à lui un problème de plus grande envergure, à savoir le voûtement de la Senne. Pour répondre aux exigences écologiques de la directive à Bruxelles, la Senne devrait redevenir une rivière à ciel ouvert! L'autre problème de taille se situe en aval de Bruxelles, à hauteur de Vilvorde. Des digues artificielles y ont en effet été construites pour protéger des inondations les terres adjacentes à la Senne. Il faut dès lors remonter fort loin dans

le temps pour retrouver l'état hydromorphologique initial du bassin. Un problème de type hydrologique se pose également: à cet endroit, de par l'évacuation des eaux du territoire urbanisé, le débit de la Senne est bien plus important qu'à l'état naturel. Par ailleurs, s'il ne pleut pas en été, les quatre-vingtième de l'eau de la Senne proviennent des effluents des STEP. Impossible dès lors d'obtenir une quelconque qualité écologique, même en cas d'épuration des eaux usées.

L'on est donc en droit de se demander s'il ne faudrait pas - conformément à la DCE - envisager la Senne comme une 'masse d'eau fortement modifiée'. Si cette approche implique une substantielle amélioration de la qualité physico-chimique, les exigences au niveau de la qualité écologique du cours d'eau seront quant à elles atténuées.

### Modélisation de la qualité de l'eau

Les objectifs fixés par la DCE en matière de qualité de l'eau seront, selon le professeur Bauwens, également très difficiles à atteindre. L'étude du modèle 'River Water Quality Management for the Senne River Basin (Belgium)' réalisée par A. Van Griensven & W. Bauwens (2002) démontre que dans le cas d'une épuration maximale (après 2006), la demande chimique en oxygène baissera de façon significative, de même que celle d'azote et de phosphore pour les eaux usées d'origine domestique. Les émissions d'azote et de phosphore d'origine agricole vont par contre accroître les émissions d'origine domestique et industrielle. Seul un revirement total de la politique agricole pourrait modifier cet état de choses.

Le paramètre 'oxygène dissous' atteint une bonne moyenne même s'il présente encore souvent des valeurs trop basses, principalement à hauteur de Vilvorde.

La DCE entraîne le fait que nous ne pouvons plus nous satisfaire de résultats qui ne tiendraient pas compte de la directive. Des situations de crise comme des circonstances météorologiques exceptionnelles, des évacuations ou des déversements accidentels, à la suite desquels la norme n'est momentanément plus atteinte et dont l'impact sur la qualité écologique est de taille, peuvent signifier un échec vis-à-vis de la DCE.

### En conclusion

Les régions consentent de très nombreux efforts dans le domaine, la qualité de l'eau augmentera à vue d'œil, mais la situation particulière de la Senne rend difficile la poursuite des objectifs fixés par la DCE. Sans doute est-ce là une conclusion peu satisfaisante mais les choix qui doivent être posés en la matière sont des choix de société devant être posés par le biais d'un dialogue entre toutes les 'parties prenantes'.

Pour plus d'informations à ce sujet: **Coordination Senne**, tél. 02 206 12 03, [info@coordinationenne.be](mailto:info@coordinationenne.be) ou sur le site [www.coordinationenne.be](http://www.coordinationenne.be) en cliquant l'onglet 'activités'

Mieke De Leeuw  
Remerciements au professeur Willy Bauwens (VUB)

BRUXELLES

## Les eaux usées de 100.000 habitants

### de la périphérie nord de Bruxelles épurées d'ici 2 ans

D'ici fin 2007, la nouvelle station d'épuration, près du Pont Brûlé, à Grimbergen, épurera les eaux usées de cent mille équivalents-habitants de Grimbergen, Vilvorde, Zemst, Wemmel et Meise. Cette installation constitue également le chaînon manquant dans l'épuration des eaux fortement polluées de la Senne et aura surtout un impact positif sur le tronçon entre Vilvorde et Malines. La station d'épuration (STEP) de Grimbergen-Zemst est implantée sur le territoire de Grimbergen, mais tant Zemst que Vilvorde ont cédé 1,2 hectares de leur territoire à cette installation. Aquafin et les trois bourgmestres de Zemst, Vilvorde et Grimbergen ont posé la première pierre le 16 décembre 2005. D'autres STEP sont prévues, en construction ou déjà en fonctionnement. La STEP de Bruxelles-Sud épure ainsi les eaux usées de 360.000 équivalents-habitants (EH) et l'énorme STEP de Bruxelles-Nord, à Neder-over-Heembeek, est en pleine construction. Dès son entrée en fonction - prévue pour mars 2007 - les eaux usées de 1,1 millions d'EH y seront épurées. Entre-temps, la STEP de Beersel (50.000 EH) est également en fonction depuis octobre 2005 et la nouvelle installation de Sint-Pieters-Leeuw (37.000 EH) en est à la phase d'essai. Aquafin projette aussi de construire d'autres STEP à Humbeek-Sas - Grimbergen (700 EH) et Bosstraat - Zemst (600 EH). Tous ces travaux permettront à la Senne de se débarrasser, lentement mais sûrement, de son image 'd'égout historique'.



L'assainissement des eaux usées en Hainaut occidental a débuté en 1980 par la mise en place à Ath d'un tout premier collecteur d'eaux usées. Depuis, un long chemin a été parcouru. Des programmes d'actions ont été élaborés, des priorités établies, des travaux entamés, non sans embûches. Un réseau d'ouvrages d'assainissement s'est ainsi étendu et densifié de manière conséquente depuis 25 ans. Petit historique.

## Premiers balbutiements

Dans le tout premier plan établi au début des années 1980, l'accent fut mis sur le bassin de la Dendre, véritable point noir de la province du Hainaut, subissant la pression d'une population de 100.000 habitants, auxquelles s'ajoutaient de nombreuses industries et l'agriculture. Ces années permirent à Sideho<sup>1</sup>, l'intercommunale active dans la région, de construire la plupart des ouvrages d'assainissement des agglomérations importantes du bassin telles que Ath, Beloeil, Flobecq, Maffle, Enghien et Leuze.

## Les actions se multiplient

Début des années 1990, des moyens budgétaires supplémentaires furent dégagés par la Région wallonne grâce à l'institution d'une taxe sur l'épuration. Cette époque vit également le transfert de la compétence en matière d'épuration de l'ancienne Sideho vers l'intercommunale Ipalle<sup>2</sup>. Cette augmentation de crédits, de plusieurs millions d'euros par an, permit à l'intercommunale Ipalle de poursuivre et d'accélérer les investissements sur la Dendre et de démarrer à un rythme plus soutenu l'assainissement sur le bassin de l'Escaut et ses affluents directs. La stratégie adoptée, en accord avec la directive européenne 91/271/CEE relative à l'épuration des eaux urbaines résiduaires, définit comme prioritaire l'assainissement des agglomérations les plus importantes par rapport à celles de taille plus modeste. Les stations d'épuration de Tournai, Péruwelz, Estaimpuis, Chercq, Pecq, Mouscron, Comines... vivent ainsi le jour. Parallèlement à la directive européenne, le Gouvernement wallon proposait aux intercommunales de ne pas délaisser les petites entités connaissant de réels problèmes environnementaux et de prévoir ainsi dans leur programme d'épuration quelques ouvrages d'assainissement dits de "petite épuration rurale". C'est ainsi que des dossiers comme Tourpes, Taintignies, Oeudeghien,... purent être initiés.

## La SPGE et la Directive-cadre sur l'Eau entrent dans la danse

En 2000, la mise en place de la SPGE<sup>3</sup> - induisant un changement d'interlocuteur - marqua un temps d'arrêt aux investissements entrepris dans la région. La priorité fut alors fixée sur les agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants.

Dernièrement, la transposition en 2004 de la directive cadre européenne sur l'eau 2000/60/CE en droit wallon - induisant une redéfinition de la politique de gestion de l'eau - a entraîné la détermination de quinze sous-bassins hydrographiques en Région wallonne. Chaque sous-bassin est doté d'un plan d'assainissement spécifique (PASH<sup>4</sup>) à l'exception des sous-bassins de la Meuse amont et de l'Oise réunis en un seul PASH. En Hainaut occidental, les PASH de la Dendre et de l'Escaut-Lys, adoptés dernièrement par le Gouvernement wallon (10-11-2005, M.B. 02-12-2005), gèrent dorénavant quasi en totalité les lignes directrices de l'assainissement des eaux usées de la région. Quelques communes dépendent également des PASH de la Haine et de la Senne approuvés récemment (22-12-2005).

Au niveau local, un renforcement des coopérations transfrontalière et transrégionale entre l'intercommunale Ipalle et ses partenaires a également été initié, dans la logique de la directive cadre sur l'eau et sa politique de gestion par bassin hydrographique. La station d'épuration de Grimonpont, inaugurée en octobre 2005 et fruit d'une collaboration entre la CUDL (Communauté Urbaine de Lille), Ipalle et la Région wallonne, en est un bel exemple.

## Efforts à poursuivre

Les travaux réalisés depuis un quart de siècle ont doté le Hainaut occidental de 28 stations d'épuration mais les actions à accomplir sont loin d'être terminées. En effet, la directive du 21 mai 1991 sur le traitement des eaux résiduaires urbaines exigeait au 31 décembre 2005 l'assainissement des agglomérations de plus de 2.000 équivalents-habitants. À la lecture de la carte ci-jointe, on a progressé mais on est loin du compte. Le réseau doit être renforcé et un nombre important de collecteurs et d'égouts doivent encore être installés. Ainsi, près de 50 % des collecteurs restent à réaliser dans le sous-bassin de l'Escaut-Lys et plus de 40% (pour les stations existantes) dans le sous-bassin de la Dendre.

En outre, dans le parc de stations d'épuration de cette région, il y a plusieurs installations anciennes qui pourraient se révéler vétustes ou non conformes aux nouvelles législations entrées en vigueur. Des travaux de modernisation restent donc à accomplir, certains sont déjà réalisés ou prévus à l'agenda.

On peut également déplorer que le réseau soit principalement de type unitaire, ce qui comporte une série d'inconvénients: débit d'épuration à la station très variable, forte dilution des eaux usées par les eaux pluviales lors de fortes pluies perturbant l'efficacité de l'épuration, saturation du réseau par temps d'orage pouvant provoquer un déversement des eaux usées directement dans les cours d'eau,...

La récente approbation des 4 PASH offre à la région un plan qui s'inscrit dans la continuité des actions entreprises jusqu'à aujourd'hui. Les efforts à réaliser restent cependant importants et doivent être poursuivis!

Plus d'informations sur le site [www.ipalle.be](http://www.ipalle.be) (épuration collective) et [www.spge.be](http://www.spge.be) (annexes de l'arrêté du Gouvernement wallon du 10 novembre 2005 adoptant le PASH de la Dendre et le PASH de l'Escaut-Lys).

Sylvie Posel  
Remerciements à Frédéric Soete,  
Inter-Environnement Wallonie

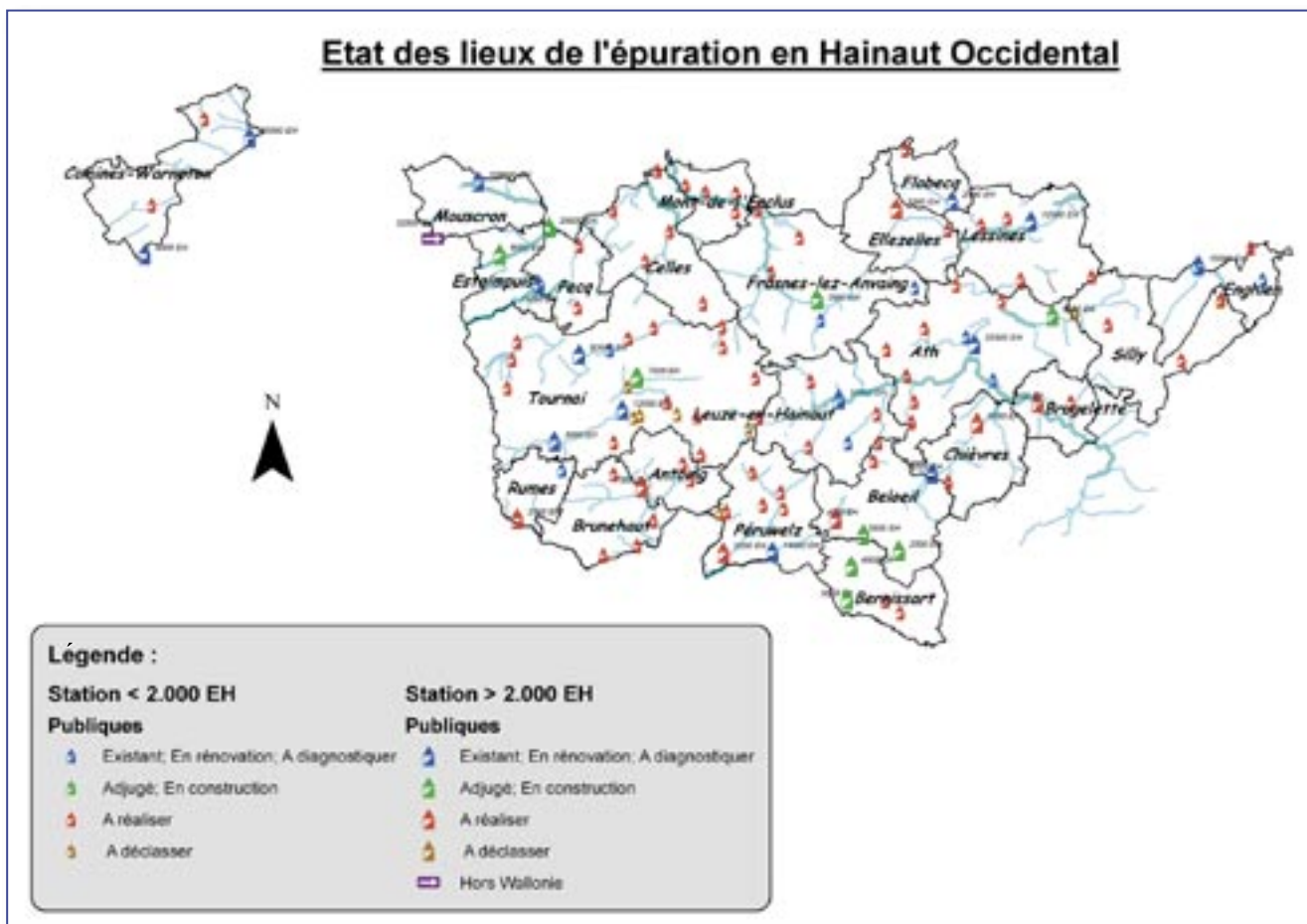
1 Société de Développement économique du Hainaut occidental

2 Intercommunale de Propreté Publique de la région du Hainaut occidental

3 Société Publique de Gestion de l'Eau dont la mission essentielle est d'assurer la coordination et le financement du secteur de l'eau en Wallonie

4 plans d'assainissement par sous-bassin hydrographique déterminant la manière dont l'assainissement est organisé (collectif ou autonome), les endroits d'implantation des stations d'épuration et le tracé des égouts et des collecteurs existants ou à construire

## Etat des lieux de l'épuration en Hainaut Occidental



L'assainissement individuel représente en Hainaut occidental, plus de 10% de la population dans le bassin Escaut-Lys et environ 25% pour la Dendre. Même si des efforts quant aux subsides et à la qualité des systèmes ont été réalisés, l'investissement reste encore un obstacle que seuls les personnes aisées et motivées sont prêtes à consentir. Pour preuve le faible pourcentage de la population concernée qui est passée à l'action. Mais les choses semblent bouger dans le bon sens puisque que le Ministre de l'Environnement a récemment fait des propositions constructives au Gouvernement wallon.

*Frédéric Soete, Inter-Environnement Wallonie*

FRANCE

## Canal Seine-Nord Europe:

### un pas vers le développement du transport multimodal?

Le 2 décembre dernier s'est tenu à Tournai un colloque<sup>1</sup> sur le futur canal à grand gabarit Seine-Nord Europe. Cet événement s'est articulé autour de 3 thèmes: les infrastructures de l'ouvrage, les opportunités pour le développement portuaire maritime et intérieur, les attentes des ports. De nombreux enjeux donc pour ce futur canal qui s'intègre dans le projet de liaison internationale Seine-Escaut.

#### Travail de titan

Long de 106 km, le canal qui reliera Compiègne à Valenciennes avec pas moins de 7 écluses constituera un des chaînons manquants du réseau fluvial à grand gabarit en Europe du Nord. Sa réalisation permettra à des convois de 4.400 tonnes de relier le bassin de la Seine à celui de l'Escaut. Le développement de cette voie navigable prioritaire en Europe constitue un atout important, sur le plan économique d'une part (massification du

transport des marchandises, fiabilité des délais,...), sur le plan environnemental d'autre part (consommation d'énergie, faible pollution atmosphérique, baisse des nuisances sonores...). Ce sont 18 millions de tonnes de marchandises par an qui devraient transiter par le canal d'ici 2020, 36 millions à plus long terme. Les régions traversées attendent également des retombées économiques.

Dès la mise en fonction en 1966 du Canal Nord qui s'est révélé d'un gabarit insuffisant par rapport aux deux grands bassins qu'il reliait, la Seine et l'Escaut, de nombreux projets de liaison à grand gabarit virent le jour... et avortèrent. Les premières réflexions furent initiées en 1975 suivies, depuis 1993, par de nombreuses concertations et études. En avril 2004, une étape importante fut franchie par l'intégration définitive par le Parlement européen du projet de liaison Seine-Escaut<sup>2</sup> dans la liste des 30 projets d'infrastructure européens prioritaires. Une partie du financement sera prise en charge par l'Union européenne. Non négligeable quand on sait que les coûts estimés pour la réalisation du seul canal Seine-Nord Europe se chiffrent à 3,3 milliards d'euros.

### Quelques dates clés supplémentaires

Début 2004, le gouvernement français a lancé les études d'avant projet du canal Seine-Nord Europe. Cette phase d'avant-projet sommaire, comprenant études techniques et concertation, se clôturera en mars 2006 par la remise du dossier d'avant-projet au gouvernement français. Des études préliminaires ont ainsi déjà été réalisées concernant, entre autres, le tracé, l'alimentation en eau, l'intégration du projet dans son environnement. Cette première phase s'enchaînera ensuite par une phase d'enquête publique qui aboutira début 2007 à un avant-projet détaillé. Les travaux pourront alors commencer, la mise en service étant prévue pour 2012.

### Liaison Seine-Escaut: d'autres aménagements en cours

Parallèlement aux travaux de réalisation du canal, d'autres aménagements sont planifiés en France et en Belgique. Ainsi, en France, le canal Dunkerque-Escaut au nord et la Seine et l'Oise au sud font l'objet de programmes de modernisation. En Belgique, la réouverture du canal de Condé et Pommeroeul ainsi que des aménagements du canal du Centre, de la Lys et de l'Escaut maritime sont en cours ou prévus prochainement. Tous ces travaux permettront à terme de relier les grands pôles économiques du nord-ouest de l'Europe que sont Rotterdam, Anvers, Dunkerque, Paris et Le Havre à une infrastructure fluviale à grand gabarit.

### Vers le développement du transport multimodal?

Par le renforcement du transport fluvial, ce projet de grande envergure proposera ainsi une alternative au transport routier et un espoir de désengorgement des axes routiers existants. Une avancée positive pour l'environnement! Il importe cependant de rester vigilant à ce que la politique des transports reste cohérente. Dernièrement, plusieurs associations françaises de protection de la nature ont tiré la sonnette d'alarme (voir encart). Or ce n'est qu'en intégrant les futurs projets d'infrastructure dans une réelle optique de rééquilibrage entre les modes de transport qu'une politique des transports durable, intelligente et soucieuse de l'environnement pourra être mise en place.



Plus d'informations auprès de VNF (Voies Navigables de France) - Mission Seine-Nord Europe via le site [www.seine-nord-europe.com](http://www.seine-nord-europe.com).

### La politique des transports est-elle cohérente?

La fédération France Nature Environnement, fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement, s'interroge sur la pertinence de divers projets à même de porter concurrence au futur canal. Ainsi, la liaison autoroutière Amiens - Lille - Belgique (A24), retenue comme prioritaire, est à l'étude. En outre, selon la fédération, la France ne prend aucune mesure sur le plan politique permettant de favoriser un report modal: développement du transport routier favorisé, non-intention de mise en place d'une redevance poids lourds, possibilité de permettre la circulation des poids lourds avec un poids total en charge de 44 tonnes sur une grande partie du territoire, ce qui autorisera la circulation routière pour les containers maritimes,... En l'absence d'une réelle politique cohérente des transports, France Nature Environnement s'interroge sur l'utilité d'un investissement tel que la création du canal à grand gabarit. Plus d'informations sur [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr).

Sylvie Posel  
Remerciements à Olivier Goubault

1 ce colloque était organisé par le PACO, le port autonome du Centre et de l'Ouest. Créé en 1999, cette structure est responsable du développement de l'activité portuaire de la Province du Hainaut, Charleroi excepté  
2 le futur canal Seine-Nord Europe constitue le maillon français de la liaison internationale Seine-Escaut

Lors des 5<sup>e</sup> 'Rencontres Fluviales' le 7 décembre dernier, les associations environnementales du Nord de la France, de Flandre et de Wallonie se sont retrouvées dans la zone des Bas-Prés de Comines sur les bords de la Lys. Ce territoire naturel est riche en biodiversité mais aussi très fragile. Il s'avère que deux grands projets d'infrastructure, fluvial et routier, pourraient menacer l'écosystème. On connaît encore peu de détails sur le projet fluvial lui-même et sur l'agenda de réalisation. C'est vrai qu'il fait figure de monstre du Loch Ness car on en parle depuis au moins vingt ans et on n'a toujours rien vu venir. Il semble néanmoins que les choses bougent en coulisses. Quant au projet routier, les décisions - si elles ont déjà été prises - n'ont pas encore été rendues publiques. Les associations s'inquiètent.

### Les Bas-Prés, havre de biodiversité

Sur une vingtaine d'hectares, la zone des Bas-Prés, située le long de la Lys transfrontalière dans la région de Comines, a conservé un caractère naturel de zone inondable et de prairies basses, très peu, voire jamais troublé par les activités humaines. Une faune et une flore remarquables ont trouvé refuge dans ces prés humides où quelques traces de la vallée préhistorique sont encore visibles. Ce site, aux grandes qualités paysagères, se trouve à proximité de deux réserves naturelles: les réserves naturelles et ornithologiques de Ploegsteert et de Warneton.

### Deux projets menacent le site

La zone des Bas-Prés fait l'objet de deux projets urbanistiques de grande envergure: d'une part, des travaux d'aménagement de la Lys, et d'autre part, la construction d'une voie rapide qui longerait le futur tracé du cours d'eau.

Les travaux envisagés d'aménagement du cours d'eau s'inscrivent dans le projet européen de liaison fluviale Seine-Escaut, futur axe majeur de transports de marchandises. Cette liaison doit permettre la jonction entre le réseau à grand gabarit de la France et celui de la Belgique et des Pays-Bas. Des retombées environnementales positives sont attendues de ce développement du transport par voie d'eau en raison de ses faibles émissions de pollution et de consommation d'énergie par rapport à d'autres modes de transport.

À Comines, il est prévu de procéder à un élargissement et un recalibrage de la Lys afin de permettre la navigation d'unités de 1.350 tonnes. Les détails du projet, le tracé et la date de démarrage notamment, ne sont pas encore connus. Un bassin de stockage pour les boues de dragage pourrait être construit. D'après les informations recueillies auprès du MET (Ministère de l'Équipement et des Transports), une mise en œuvre concrète de



la mise au gabarit de 1.350 tonnes pour la Lys en aval du confluent avec la Deûle est bel et bien envisagée mais aucune décision n'a encore été prise.

Ces travaux seraient en outre doublés par la construction d'une voie rapide qui devrait longer la rivière aménagée et relier deux zonings industriels permettant ainsi de désengorger la route existante qui traverse les villes voisines. Là non plus, les conclusions du dossier - si déjà prises - n'ont pas encore été rendues publiques.

### Les associations se mobilisent

Plusieurs associations environnementales, actives dans le Nord de la France et dans les régions flamande et wallonne, se sont réunies le 7 décembre dernier à Wervicq. Une visite du site des Bas-Prés a été suivie par une réunion d'information.

Les décisions prises par les autorités sur ces deux dossiers restent incertaines. Les réflexions sont nombreuses. Des interrogations subsistent. Comment seront pris en compte les enjeux environnementaux dans la conception de ces projets? Quelle sera la solution retenue pour gérer les boues de dragage générées par l'aménagement du cours d'eau? Quelle est l'utilité du projet routier? Répond-il aux objectifs de répartition modale du transport? Le développement des transports dans la région restera-t-il cohérent? ...

Les associations environnementales souhaitent vivement être informées des dossiers. Elles demandent que les projets envisagés tiennent compte des aspects écologiques exceptionnels du site, véritable poumon vert dans une région de plus en plus urbanisée et industrialisée. Et que les futurs travaux répondent ainsi à l'approche respectueuse de l'environnement voulue par le projet de liaison Seine-Escaut, dont l'aménagement de la Lys fait partie.

Sylvie Posel  
Remerciements à Frédéric Soete,  
Inter-Environnement Wallonie

La zone des Bas-Prés concentre plusieurs aspects qu'il s'agit de synthétiser pour aboutir à un résultat conciliant exigences de transport et préservations de zones naturelles de la plus haute importance. C'est une zone transfrontalière où les intérêts économiques risquent de prendre le pas sur des considérations de long terme, historiques et écologiques pouvant paraître négligeables, passésistes, au regard d'enjeux de développement local de court terme au regard de la valeur patrimoniale du site.

La présentation qui nous a été faite par Philippe Mouton d'Ecovie a magnifiquement posé le problème:

- oui à la transformation de la Lys pour privilégier sa 'fonction' de voie fluviale et réduire les impacts négatifs des transports routiers et donc contribuer à la mise en œuvre du protocole de Kyoto
- comment limiter les impacts d'un tel chantier sur une zone tampon qui au fil des siècles a permis d'éviter les inondations des habitations toutes proches (côté belge)?
- comment préserver les espèces rares que l'on y trouve et faire prédominer la nécessité de garder un patrimoine paysager irremplaçable?

C'est un challenge qu'il faut réussir pour montrer qu'il est réellement possible de concilier développement fluvial et respect d'un environnement naturel riche et unique. C'est une démarche transfrontalière nécessitant les compétences de TOUS et appelée à devenir exemplaire!

Anita Villers - EDA

L'écluse barrage située à la croisée du canal maritime Bruxelles-Escaut, de l'Escaut et du Rupel, abrite le centre d'accueil de l'Ecluse Wintam.

La situation du centre donne véritablement l'impression qu'il flotte sur l'eau. L'eau occupe par ailleurs une place de choix dans l'exposition que propose le centre. Prenant pour point de départ le canal maritime Bruxelles-Escaut, l'exposition vous fera découvrir les différents aspects liés aux voies navigables et à la gestion des voies hydrauliques.

Une gigantesque maquette, des présentations audiovisuelles et d'agréables modules interactifs guideront votre exploration du monde aquatique nous entourant. Chaque thème abordé vous donne par ailleurs aussi l'occasion de participer à un mini quiz. Enfin vous apprendrez comment fonctionne un pont ou une écluse.

La visite guidée de l'exposition du centre d'accueil de l'Ecluse Wintam est ouverte aux groupes sur rendez-vous. La durée de la visite est d'environ 1 heure.

**Réservation:**

Association touristique Klein-Brabant -  
Scheldeland, Bureau d'informations  
touristiques 'De Zilverreiger',  
Scheldestraat 18, B-2880 Bornem (Weert)  
T 03 889 06 03 - F 03 899 16 17  
zilverreiger@toerismekleinbrabant.be  
www.toerismekleinbrabant.be

**Pour tout complément d'informa-  
tion, contacter:**

S.A. Voies Navigables et Canal  
Maritime,  
Département Communication,  
Oostdijk 110, B-2830 Willebroek  
T 03 860 62 62 - F 03 860 63 00  
info@wenz.be - [www.wenz.be](http://www.wenz.be)



La S.A. Voies Navigables et Canal Maritime (Waterwegen en Zeekanaal NV) résulte de la fusion entre la S.A. Canal Maritime et une partie de l'Administration des Voies Navigables et Maritimes de la Région flamande. Cette fusion, qui est une réalité depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, s'inscrit dans le cadre du projet régional 'Pour une meilleure politique administrative'. Ce projet implique une restructuration en profondeur de plusieurs départements, des institutions régionales et des services de support. Il vise à améliorer le fonctionnement des autorités flamandes et de ses divers organes, et ce tant dans l'intérêt du citoyen que dans celui des fonctionnaires eux-mêmes.

Définir en quelques mots seulement les missions qui incombent à la S.A. Voies Navigables et Canal Maritime relève du défi. De manière générale, la S.A. Voies Navigables et Canal Maritime est responsable de l'entretien et de la rénovation permanente des voies navigables en Flandres occidentale et intérieure, de la gestion des ouvrages d'art présents sur les voies navigables et de ce que l'on appelle le balisage des terrains adjacents à ces mêmes voies. Cette dernière mission est par ailleurs accomplie en vue de favoriser le transport fluvial en Flandre.

Les autres facettes liées au domaine des voies navigables sont légion. La S.A. Voies Navigables et Canal Maritime estime en effet que les fonctions liées aux voies navigables et à leurs environs sont multiples, celles-ci touchant un très grand nombre de secteurs, d'emplois et d'individus. La S.A. Voies Navigables et Canal Maritime accorde dès lors une importance toute particulière aux domaines des loisirs, de l'environnement, de la gestion de l'eau et de la sécurité. Faire agir de concert et harmoniser l'action et les intérêts de tous les acteurs de la société aux horizons divers et aux intérêts parfois

contradictoires représente un formidable défi pour une société issue d'une récente fusion. Il s'agit là du reste d'un des objectifs de cette fusion.

La circonscription administrative de la S.A. Voies Navigables et Canal Maritime couvre une région relativement vaste. Centraliser la gestion d'un territoire d'une telle étendue porterait atteinte à l'efficacité. La solution d'une subdivision territoriale en trois zones - Canal maritime, Haut-Escaut et Escaut maritime a dès lors été retenue. Chaque zone est essentiellement chargée des travaux d'infrastructure, de l'entretien et de la gestion des voies ainsi que des services administratifs s'y rapportant sur le territoire qui lui est échu. Elle peut en outre notamment dispenser des conseils techniques, délivrer des autorisations et gérer des projets d'envergure au niveau local comme le plan Sigma ou les projets liés à la Lys.

Les missions de coordination comme la définition de la politique à suivre, le marketing, les finances et la gestion du personnel sont assurées par quatre départements centraux, à savoir le département Coordination (sis à Bruxelles) et les départements Gestion commerciale, Administration et Communication et Régie et Logistique (sis à Willebroek).

Vous trouverez de plus amples informations sur le site [www.wenz.be](http://www.wenz.be) en cliquant l'onglet 'contactinformatie'.

Pour tout complément d'information sur la S.A. Voies Navigables et Canal Maritime, contacter le Département Communication, Oostdijk 110 à Willebroek, tél. 03 860 62 62, fax. 03 860 63 00, [info@wenz.be](mailto:info@wenz.be), [www.wenz.be](http://www.wenz.be)



Nos remerciements à Tom Vermijlen  
Département Communication,  
S.A. Voies Navigables et Canal Maritime



En 1991, la Fédération Zélandaise de l'Environnement (ZMF) a présenté le Plan Tureluur (Plan Chevalier gambette), un plan de développement de la nature d'une ampleur exceptionnelle et aux objectifs particulièrement ambitieux. Le scepticisme suscité initialement par le projet a cédé la place à l'enthousiasme. Le plan vise à réagir à la diminution des schorres et de la zone de marnage consécutive à la construction du barrage anti-tempête et des barrages de Philipsdam et de l'Oesterdam qui ont eu pour effet de réduire la superficie de l'estuaire de l'Escaut oriental et de diminuer les marées.



### Origine du plan

Avant la construction du barrage anti-tempête, l'eau de la mer du Nord pénétrait librement à marée haute dans le delta de l'Escaut oriental. À marée basse, ces quantités d'eau - dont on peut évaluer le volume à 1.200 millions de km<sup>3</sup> - refluaient vers la mer. La différence entre marée haute et marée basse - le marnage - était d'environ 3,40 m à Yerseke. Aujourd'hui, le barrage anti-tempête arrête une partie de ce flux (environ 1/3). Le marnage est dès lors réduit à environ 3,25 m à Yerseke. En outre, la superficie de l'Escaut oriental s'est rétrécie suite à la construction de barrages à l'arrière de l'estuaire.

La diminution du volume des marées et la présence du barrage même ont eu pour effet de réduire l'apport à partir de la mer d'alluvions et de sable, matières premières de la formation de slikkes et de schorres. Suite à la diminution de l'impact des marées et la grande 'demande de sable', la superficie des terres basses comme les slikkes, les schorres et les bancs de sable diminue, ce qui nuit non seulement aux valeurs écologiques présentes mais aussi aux nombreux oiseaux vivant dans la région de l'Escaut oriental. Afin de compenser cette perte, il a fallu aménager des terres basses à proximité de l'Escaut oriental de manière à obtenir la formation d'une zone naturelle saline et humide. Mais il était exclu de mettre en péril l'aspect sécurité et donc de rabaisser ou de supprimer des digues.

C'est ainsi que 44 sites ont été sélectionnés dans les alentours de l'Escaut oriental où un groupe d'experts d'organisations de protection de la nature et des autorités ont discerné des perspectives propices de développement de la nature. Au-delà de la digue - du côté de la mer - le plan Tureluur vise à compenser la perte des étendues de slikkes, de schorres et de bancs de sable et à construire des dunes. En deçà de la digue, c'est-à-dire à partir de la digue vers

l'intérieur des terres, il est possible de créer des marais à l'aide de bulldozers et en élevant le niveau de l'eau. Il s'agit aussi bien de marais saumâtres ou salins dans les zones basses que de marais d'eau douce dans les zones plus élevées. Tous les sites désignés dans le Plan Tureluur font également partie du Parc National.

### Le chevalier gambette (tureluur)

Le chevalier gambette a été choisi comme symbole du plan de développement de la nature de l'Escaut oriental. On rencontre cet oiseau durant toute l'année dans l'estuaire et aux alentours. Il couve dans les schorres et les prés salés. Il est aussi présent toute l'année dans les slikkes et les terrains marécageux à l'intérieur de la digue qui lui servent de zones d'alimentation ou de repos. Par son propre comportement de migrateur, le chevalier gambette symbolise également le rôle important de l'Escaut oriental dans la migration de centaines de milliers d'oiseaux du grand nord à l'extrême sud.

### Le plan Tureluur depuis plus de quinze ans

Anton Van Haperen de l'Administration nationale des Forêts fait le récit de la mise en œuvre et des succès du plan: après l'élaboration du plan et en vue de son exécution, on a cherché à s'aligner sur le Plan de gestion de la nature appliqué par la province de Zélande. Des parties importantes du plan Tureluur ont été intégrées dans la structure écologique zélandaise. La province de Zélande

a également été disposée à élaborer des plans d'aménagement de nouvelles zones naturelles, qui par la suite, en concertation avec les agriculteurs, ont été intégrés dans des plans d'aménagement du territoire. Dès lors, lorsque des fonds se sont libérés pour l'aménagement à partir du Plan de gestion de la nature et à partir d'autres budgets, les plans des nouvelles zones naturelles étaient prêts et on a pu immédiatement les mettre en œuvre.

Les nouvelles zones sont destinées à fonctionner comme prolongement de l'Escaut oriental et en quelque sorte comme compensation pour les schorres perdues.

Elles serviront de zones de repos pour les échassiers qui s'alimentent au-delà de la digue et aussi de zones de couvées pour les oiseaux côtiers tels l'avocette et le pluvier. À cet effet, on profite du bas niveau de nombreuses zones, de sorte que les eaux d'infiltration s'écoulent sous la digue et remontent à la surface en deçà de la digue. En faisant remonter cette eau d'infiltration salée dans cette zone et en abaissant quelque peu les zones plus élevées, on obtient des marais saumâtres et des prés salés.

Le long du littoral sud de Schouwen, les premières centaines d'hectares ont déjà été aménagées. Pendant l'hiver, 30 à 40% du marais de Prunje (zone 7) sont immergés. Au printemps, une partie de ces zones inondées s'assèchent et c'est ainsi que des centaines d'avocettes, des dizaines de couples de sternes et

plusieurs pluviers à collier interrompu et grands gravelots ont couvé l'année dernière dans les zones dépourvues de végétation et les prés de salicornes. Dans la région de Tholen, les polders Scherpenisse et Schakerloo (zones 25 et 28) ont déjà été aménagés. Ces zones se caractérisent également comme marais salants. Les années prochaines, l'aménagement des sous-zones près de Zierikzee (zones 8 et 11) le long du littoral sud de Schouwen figure au programme. Il s'agira plutôt de prés salés. Avec le marais de Prunje et les zones à chenaux existantes situées en deçà de la digue - les inlagen - (zones 6, 9 et 10), ils constituent un long cordon de régions salines naturelles le long du littoral sud de Schouwen. Les oiseaux ne seront pas les seuls à profiter de ces nouvelles zones, car l'aménagement de pistes cyclables, de sentiers de randonnée et de points d'observation est également envisagé. Les observateurs d'oiseaux ou les simples visiteurs souhaitant admirer le paysage côtier zélandais y trouveront donc leur profit. Autant de raisons pour choisir la région de l'Escaut oriental comme but d'excursion un jour de week-end!

Mieke De Leeuw et  
Anton Van Haperen (Administration nationale des Forêts)  
Nos remerciements à Gijs Van Zonneveld (ZMF)

PAYS-BAS - FLANDRE

## Quatre nouveaux traités sur l'Escaut réglementent l'administration et la gestion de l'estuaire de l'Escaut

La Flandre et les Pays-Bas collaboreront plus étroitement en matière d'administration et de gestion de l'Escaut. À l'initiative du ministre de l'Environnement Kris Peeters, le gouvernement flamand a approuvé récemment (25/11/2005) quatre nouveaux traités sur l'Escaut. La Flandre et les Pays-Bas les ont signés à la mi-décembre 2005.

Les quatre traités concernés sont les suivants:

- *Traité visant l'exécution du Schéma de Développement 2010:* ce traité comprend l'élargissement du chenal de navigation de l'Escaut, tant sur le territoire flamand que sur le territoire néerlandais, des projets environnementaux transfrontaliers comme l'extension du Zwin et le développement du polder Hertogin Hedwige et de la partie nord du polder Prosper comme zones de marnage, le développement d'au moins 600 ha de nature aux Pays-Bas et de 1.100 ha de nature estuarienne ou de zones humides en Flandre.
- *Traité sur l'administration et la gestion de l'estuaire de l'Escaut:* la Flandre et les Pays-Bas souhaitent favoriser une protection maximale contre les inondations, ainsi que l'accessibilité des ports de l'Escaut et le développement d'un écosystème estuarien sain et dynamique. Afin d'atteindre ces objectifs, ce traité règle, d'une part, l'élaboration progressive de plans, de programmes et de projets et, d'autre part, l'élaboration et l'exécution communes du plan de monitoring et de recherche scientifique.
- *Traité sur la gestion nautique commune:* la Flandre et les Pays-Bas se chargent d'assurer en commun un transport maritime aisé dans la région de l'Escaut, c'est-à-dire l'Escaut occidental, l'Escaut maritime inférieur et le canal Gand-Terneuzen.
- *Traité visant à découpler les droits de pilotage:* à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2008, les tarifs des droits de pilotage pour la navigation sur l'Escaut et celle en direction de Rotterdam seront entièrement séparés.

"Ces quatre traités amélioreront profondément la collaboration entre la Flandre et les Pays-Bas. De source de conflit, l'Escaut occidental évolue vers un facteur de coopération entre les deux pays. Tous les

différends historiques n'ont pas disparu, mais un grand nombre de problèmes ont trouvé une solution qui profitera à l'ensemble de l'estuaire de l'Escaut. La région de l'Escaut deviendra plus prospère, la nature continuera à se développer et la sécurité de la population s'accroîtra", explique Jan Strubbe, directeur général honoraire de l'Administration des Voies Navigables et Maritimes (AWZ - Administratie Waterwegen en Zeewezen).

Les associations Bond Beter Leefmilieu (BBL), Natuurpunt et Zeeuwse Milieufederatie (Fédération Zélandaise de l'Environnement) ne partagent pas l'enthousiasme de Jan Strubbe. Ils estiment que les traités sur l'Escaut sont incomplets et déséquilibrés et qu'ils ne traduisent pas correctement les décisions prises antérieurement. "Les décisions sur la sécurité et le développement de la nature ne correspondent pas à l'esprit du Schéma de Développement 2010 de l'estuaire de l'Escaut, ni aux décisions prises précédemment par les deux gouvernements. Ceci porte un grave préjudice à la confiance construite péniblement durant les années précédentes. Nous demandons des garanties sérieuses quant à l'exécution simultanée de l'ensemble des mesures", observe-t-on. Dans son discours, le ministre Peeters a expressément précisé que "toutes les décisions et tous les accords conclus dans le cadre du Schéma de Développement, tous les memoranda et toutes les décisions du gouvernement flamand, plus particulièrement quant au développement environnemental et au plan Sigma actualisé, restent entièrement en vigueur". Les associations de protection de la nature prennent le ministre au mot et demandent que clarté soit faite rapidement sur le processus d'exécution des projets qui ne sont pas mentionnés explicitement dans les traités, comme celui de la réserve naturelle Kalkense Meersen et celui de la Durme et des zones inondables y afférentes.

Lieven Van Den Bogaerd

## O!Canal

O!Canal, une collaboration entre Escaut sans Frontières, la commune d'Espierres-Helchin, La Maison de Léaucourt et C.A.N.A.L., poursuivra ses activités au printemps 2006 autour de la redécouverte transrégionale et transfrontalière du Canal Roubaix-Espierres et du Haut-Escaut.

O!Canal vise une coopération durable au niveau de la gestion, la revalorisation et la diffusion d'informations du patrimoine entre la Deûle et le Haut-Escaut et organise à ce propos plusieurs activités destinées au grand public:

- 12/03: 'Histoire d'un village au bord de l'Escaut': promenade paysagère et conférence sur le passé culturel et historique très riche de Espierres-Helchin, avec Philippe Despriet
- 09/04: balade guidée autour du Canal de Roubaix en France
- 17/04: promenade nature le long du 'bras mort' de l'Escaut de Léaucourt (Pecq)

Le 23 avril, lors de la Journée de la Terre, sera présentée une publication bilingue sur cette région frontalière.

**Pour de plus amples informations ou pour demander la brochure: contactez le secrétariat d'Escaut sans Frontières-Grenzeloze Schelde.**

Le microprojet O!Canal est soutenu par le Fond Interreg européen, et par les Régions flamande et wallonne, ainsi que par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

## Croisières éducatives en Région wallonne

### 'L'environnement au fil de l'eau'

Du 18 avril au 5 mai 2006, l'asbl Cours d'Eau, groupe de travail d'Escaut sans Frontières, organise ses croisières éducatives annuelles sur le canal Charleroi-Bruxelles, le canal du Centre et la Basse-Sambre. Un décor passionnant, des animateurs passionnés et un bateau spécialement équipé pour l'occasion sont mis à la disposition des écoles des régions visitées durant ces croisières.

Ces croisières, qui sont soutenues par la DGRNE et la province du Brabant wallon, sont également ouvertes aux associations et peuvent aisément être combinées à d'autres activités en rapport avec l'eau.

**Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter Cours d'Eau asbl, tél. 02 206 12 04, par mail à [info@coursdeau.be](mailto:info@coursdeau.be) et sur le site [www.coursdeau.be](http://www.coursdeau.be)**

## Croisière et conférence autour de l'eau

Le dimanche 23 avril 2006, l'asbl Les Amis de la Nature de Mons organise une conférence autour de l'eau, en collaboration avec Inter-Environnement Wallonie (IEW) et Cours d'Eau.

Une sensibilisation autour du thème de l'eau... au cours d'une balade en péniche. Le départ est fixé à 14h30 au Grand Large à Mons, le retour prévu à 17h00. Cette balade vous mènera sur le canal Nimy-Blaton.

Frédéric Soete, chargé de mission à IEW, présentera une conférence sur l'épuration, la potabilisation de l'eau de pluie, les problèmes d'inondation et de sécheresse.

**Coût/personne: 5 €. Réservation indispensable auprès d'Éva Dennin (tél.: 0479 308 192 ou par e-mail [evadennin@yahoo.fr](mailto:evadennin@yahoo.fr)) ou Jérôme Manderlier (tél.: 0478 38 14 04) ou chez Cours d'Eau (tél.: 02 206 12 04 ou par e-mail [info@coursdeau.be](mailto:info@coursdeau.be)).**

## Le Canal dans la Ville

Le mercredi 5 avril prochain, Inter-Environnement Bruxelles (IEB), Brusselse Raad voor het Leefmilieu (BRAL) et la Coordination Senne proposeront une journée d'information et de rencontre autour du 'Canal dans la Ville' avec le soutien logistique de Brussels by Water. Cet événement débutera par une visite du Watersite à Vilvorde. Ensuite, le bateau nous emmènera au fil de l'eau de Vilvorde à Anderlecht afin de découvrir les différentes fonctions du canal. Les thèmes du transport, de la mobilité, de l'environnement, de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, des facteurs socio-économiques et des loisirs seront abordés par différentes instances et communes. Le parcours en bateau permettra d'illustrer ces interventions par de nombreux exemples concrets. La journée se clôturera par un débat qui devrait permettre de donner un début de réponse aux nombreuses questions qui entourent l'intégration de l'eau dans la ville.

**Inscription préalable nécessaire, les places sont limitées! Les personnes intéressées par une participation à cette activité peuvent s'adresser au secrétariat de la Coordination Senne, tél. 02 206 12 03 ou 00, [info@coordinationsenne.be](mailto:info@coordinationsenne.be) - [www.coordinationsenne.be](http://www.coordinationsenne.be)**

## Les Journées du Contrat de Rivière de la Senne

### lors de la Semaine de l'Eau les 24, 25 et 26 mars

Découvrez les nombreuses activités organisées par le Contrat de Rivière Senne lors des Journées 'portes ouvertes' les 24, 25 et 26 mars 2006 à l'occasion de la Semaine de l'Eau! Une manière originale également pour ce Contrat de Rivière de fêter sa première année de gestion quotidienne.

Le vendredi 24 mars, les activités proposées aux écoles de la région s'animeront autour de 'La découverte du monde de l'eau': des visites de production, de traitement et d'assainissement de l'eau, une initiation à la pêche, des promenades nature aux abords des cours d'eau, une visite du plan incliné de Ronquières accompagnée d'un parcours-spectacle sur la vie des bateliers et la création d'un paysage autour de l'eau ponctueront cette journée placée sous le signe de l'eau. Le week-end des 25 et 26 mars sera consacré à 'La découverte du sous-bassin de la Senne' où de nombreuses activités seront proposées au grand public. Les festivités se clôtureront le dimanche par un parcours en car sur le thème de 'L'eau, avant et après mon robinet' où plusieurs haltes permettront de visiter source, captage, station de traitement, station de pompage, ... à travers tout le sous-bassin de la Senne.

**Inscription préalable nécessaire, les places sont limitées! Les personnes intéressées peuvent s'adresser à Carole Van Roy, coordinatrice du Contrat de Rivière Senne (tél.: 02 355 02 15 ou mail à [cr.senne@versatel.be](mailto:cr.senne@versatel.be)).**

**Dans ce cadre, Cours d'Eau organise le samedi 25 mars des promenades guidées le long de la Senne à Rebecq et à Tubize. Inscriptions chez Cours d'Eau (tél.: 02 206 12 04 ou par e-mail [info@courdeau.be](mailto:info@courdeau.be)).**

[www.escautsansfrontieres.be](http://www.escautsansfrontieres.be)

Rédaction et traduction

Dolores Baita, Christine Braet, Sylvie Posel, David Kuborn, Vanessa Van Liedekerke, Mieke De Leeuw, Lieven Van den Bogaerd, Martine Wauters, Nathanaëlle Petrowitch

Mise en page

Els Vanhaeght  
Angélique Corthals

Imprimerie

Druk in de Weer  
'Escaut sans Frontières Info' est imprimé sur du papier recyclé avec une encre à base végétale.

Secrétariat

a.s.b.l. Escaut sans Frontières - Grenzeloze Schelde v.z.w.  
2bis, quai des Péniches  
B-1000 Bruxelles  
Tél.: +32 2 201 08 08  
Fax: +32 2 203 07 09  
email: [info@gs-esf.be](mailto:info@gs-esf.be)  
Le secrétariat est ouvert: lundi - vendredi: 9.30h - 17.30h

Abonnement 4 numéros/lan: 7,50 euros (10 euros pour la France et les Pays-Bas, 25 euros pour les administrations et organismes publics) sur le compte numéro 001-2899215-58 (Fortis, Belgique) ou 15965/00800/08103189131/15 (caisse d'Épargne de Flandre, France)

12

► Sommaire